Conseil Communal du 25 février 2020

Présents :

M. Bairin, Bourgmestre
MM. Legrand et Henriet, Echevins
MM. Margrève, Xhurdebise, Piette, Gustin, Roumez et Godefroid, Conseillers
Mme Lignoul, Présidente du CPAS
Mme Orban, Directrice générale f.f.

Le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00

Séance Publique :

1/ Procès-verbal de la séance publique du 28/01/2020. Approbation.
Le Conseil,
A l'unanimité;
APPROUVE le procès-verbal de la séance publique du 28/01/2020.

2/ Marché visant à confier à une entreprise à finalité sociale la préparation, la confection en liaison froide, la fourniture de repas durables et activités connexes pour répondre aux besoins des écoles des deux réseaux et du Centre Public d'Action Sociale de Trois-Ponts. Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions.
Le Conseil,
A l'unanimité;
DECIDE :
- de recourir à une entreprise à finalité sociale pour le marché visant à confier à une entreprise à finalité sociale la préparation, la confection en liaison froide, la fourniture de repas durables et activités connexes pour répondre aux besoins des écoles des deux réseaux et du Centre Public d'Action Sociale de Trois-Ponts ;
- d'approuver le cahier des charges N° 2020/5 lequel prévoit que le marché s'étend du 01/07/2020 au 30/06/2022, et le montant estimé (134.767,80,-€ HTVA) ; les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics ; - de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- en application de l'article 15 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, de réserver ce marché à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées ; ledit marché sera exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés ;
- de financer cette dépense par les crédits inscrits à l'article 722/124-06 " Prestations de tiers - confection et fourniture de repas scolaires » du budget communal pour 2020 (et suivants), d'une part, et à l'article 8443/124-46 « achats de denrées alimentaires, boissons et repas préparés » du budget 2020 (et suivants) du CPAS, d'autre part ; ces crédits pourront être adaptés en cours d'exercice.
CHARGE le Collège de l'exécution de la présente, notamment les missions de tutelle puis d'adjudication et de contrôle pour compte des deux Administrations.

3/ Presbytère de Trois-Ponts. Bail emphytéotique avec la Fabrique d'église de Trois-Ponts. Décisions.
Le Conseil,
A l'unanimité;
MARQUE son accord sur le bail emphytéotique annexé.
CHARGE le Collège :

- d'inscrire les dépenses (canon, précompte immobilier, PEB) dans la prochaine modification budgétaire 2020 ;
- d'inviter la Fabrique d'église de Trois-Ponts à envoyer le dossier complet directement au Gouvernement provincial (Place Saint Lambert 18 à 4000 Liège) ;
- de transmettre la présente délibération à la Tutelle du SPW intérieur ;
- d'informer l'Evêché après accord de la Tutelle.

4/ Désignation d'un auteur de projet/architecte dans le cadre de la réfection et l'isolation des toitures du CPAS, de l'ancienne maison communale et du presbytère de Trois-Ponts + placement de panneaux photovoltaïques. Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions.

Le Conseil,
A l'unanimité;
DECIDE :

- De confier à un bureau d'étude une mission complète (y compris coordination sécurité-santé projet et réalisation) dans le cadre de la réfection et l'isolation des toitures du CPAS, de l'ancienne maison communale et du presbytère de Trois-Ponts + placement de panneaux photovoltaïques (travaux programmés en 2020 dans le plan d'investissement communal 2019-2021).
- D'approuver le cahier des charges N° 2020/002 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet/architecte dans le cadre de la réfection et l'isolation des toitures du CPAS, de l'ancienne maison communale et du presbytère de Trois-Ponts + placement de panneaux photovoltaïques". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 17.000,00 €, 21% TVA comprise.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2020, articles 124/733-60 (n° de projet 20200022) « Hon. FIC 19-21 - Travaux d'amélioration énergétique du bâtiment du CPAS » et 79002/733-60 (n° de projet 20200002) « FIC 19-21 - Hon. Travaux de réhabilitation du presbytère de Trois-Ponts »
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

5/ Zone de Secours 5 W.A.L. / Bâtiment sur et avec terrain « Sur le Meez ». Travaux. Approbation.

Le Conseil,
A l'unanimité;
AUTORISE la Zone de Secours à exécuter lesdits travaux.
CHARGE le Collège de l'exécution de la présente.

6/ Placement d'une couverture sécurisée sur la fosse du garage et installation d'un cric de fond de fosse. Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions.

Le Conseil,
A l'unanimité;
DECIDE :

- De placer une couverture sécurisée sur la fosse et un cric de fond de fosse dans le garage du Service travaux afin de renforcer la sécurité.
- D'approuver le cahier des charges N° 2019/032 et le montant estimé du marché "Placement d'une couverture sécurisée sur la fosse du garage et installation d'un cric de fond de fosse ", établis par le Service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.000,00 €, 21% TVA comprise.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/724-53 (n° de projet 20200024) « Sécurisation de la fosse de l'atelier communal (cric + couverture) ».
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

7/ Remplacement de compteurs d'eau. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil,
Par 9 voix pour et 1 abstention (Margrève)
DECIDE :

- De mandater une entreprise privée pour remplacer les compteurs d'eau de plus de 16 ans.
- D'approuver le cahier des charges N° 2020/004 et le montant estimé du marché "Remplacement de compteurs d'eau" (125.000,00 € TVAC). Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 87402/745-51 (n° de projet 20200011).
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

8/ Pièces de distribution et de production d'eau 2020. Accord-cadre. Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions

Le Conseil,
A l'unanimité;
DECIDE :

- De confier à un seul adjudicataire le marché de livraison du matériel qui sera nécessaire à la gestion du réseau d'alimentation et de distribution en eau pour la période du 31/03/2020 au 01/04/2021.
- D'approuver le cahier des charges N°2020/001 et le montant estimé du marché "Pièces de distribution et de production d'eau 2020". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 21.500,00 € hors TVA.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De financer cette dépense par les crédits inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2020, articles 87401/12401-01 « Matériaux Poste Production » et 87402/12401-01 « Matériaux - Poste Distribution ».
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

9/ Association momentanée pour l'organisation du carnaval de Trois-Ponts. Contrôle de l'octroi et de l'emploi de la subvention 2020.

a/ Comptes
Le Conseil,
A l'unanimité;
APPROUVE le compte "carnaval" 2019".

b/ Carnaval 2020
Le Conseil,
A l'unanimité;
CHARGE le Collège de verser à l'asbl "Comité Culturel" le subside de 3.000 euros et de veiller à sa bonne utilisation.

10/ Intercommunale SCRL Centre d'Accueil les Heures Claires. 1/Approbation de l'estimation de l'apport en terrains. 2/Projection de répartition des parts. Prise d'acte.

Le Conseil,
Volet 1 : Approbation de l'estimation de l'apport en terrains
A l'unanimité;
APPROUVE le dossier estimatif des parcelles, propriétés de la Commune, à hauteur de 485.000,-€, tel qu'établi par le Notaire César ; à noter que cette estimation fait partie intégrante de la présente délibération.
CHARGE le Collège d'informer le CAHC.
Volet 2 : projection de répartition des parts
A l'unanimité;
PREND ACTE des tableaux de répartition des parts, annexés à la présente.
CHARGE le Collège de lui faire état de la situation actualisée après la prochaine Assemblée Générale.

11/ Contrat avec la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Renouvellement.

Le Conseil,
A l'unanimité;
DECIDE de renouveler le contrat avec la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale pour les exercices 2020 à 2024.

12/ Emprunt global 2020. Procédure. Décision.

Le Conseil,
Par 9 voix pour et 1 contre (Godefroid) :
DECIDE :

- de traiter le marché relatif au financement par emprunt des dépenses extraordinaires de l'exercice 2020 conformément à l'article 6 du cahier des charges qu'il a adopté en séance du 31/07/2017, lequel prévoit la possibilité de demander des crédits complémentaires ayant le même objet dans une période de 3 ans suivant la conclusion du contrat initial, après consultation de l'adjudicataire du marché de base ;
- de solliciter Belfius Banque afin qu'il propose une nouvelle offre sur base des estimations d'emprunts reprises ci-après :

MONTANT	DUREE
700.000,00 €	20 Ans
170.000,00 €	15 Ans
130.000,00 €	10 Ans

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

13/ Lettre de mission de la Directrice d'école. Adoption.
Le Conseil,
A l'unanimité;
APPROUVE la lettre de mission de la directrice d'école telle qu'annexée.

14/ Triage de Wanne. Contrats de vente de gré à gré. Prise d'acte.
A / B/ C/ D/
Le Conseil,
PREND ACTE des résolutions précitées du Collège Communal.

15/ Rapport relatif à l'emploi de travailleurs handicapés. Information.
Le Conseil,
PREND ACTE du document.

Point en urgence :

16/ Démission d'une Echevine
Le Conseil,
A l'unanimité;
DECIDE d'accepter la démission d'Anaïs Maret de son mandat d'Echevine

Le Bourgmestre clôt la séance à 22h00

Par le Conseil,

La Directrice générale a.i., Le Bourgmestre,

V. Close F. Bairin